

## **Projet de Résolution UICN sur la prise en compte des enjeux relatifs aux milieux souterrains karstiques dans les politiques et mesures de protection de la nature.**

### **Informations préliminaires (non incluses dans la Résolution)**

#### **Calendrier prévisionnel :**

Projet de résolution lancé au sein d'IFREEMIS à l'initiative du groupe de travail conseil départemental d'Ardèche, association Païolive et UICN France, validé lors de la réunion du 14 février 2019.

- Février-mai 2019 : rédaction collective pilotée par la CEP IFREEMIS (2 phases : février – mars : élaboration du texte martyr au sein d'IFREEMIS ; avril-mai : diffusion du texte martyr aux organismes partenaires et relais pour contribution (amendements, compléments, discussion de l'ordre des éléments de contenu...) et appropriation.
- Juin 2019 : soumission à l'UICN par un collectif d'organismes français membres de l'UICN (potentiellement : fédération des PNR, des CEN, RNF, Païolive...). Et appel à soutien d'autres membres non français de l'UICN.
- Juin 2019-Juin 2020 : Résolution soumise au débat en ligne selon la procédure UICN (trouver un modérateur)
- 8-11 juin 2020 : Résolution arrêtée lors de la pré-conférence milieux souterrains organisée par IFREEMIS sur la gestion environnementale et la protection des milieux souterrains.
- 12-19 juin 2020 : Congrès mondial UICN de Marseille : adoption (espérée) de la Résolution.

#### **Motivations de la Résolution :**

Constat que les milieux naturels souterrains, du fait notamment de leur invisibilité, ne font pas partie des priorités des politiques et actions de protection de la nature, voire sont purement et simplement oubliés dans bon nombre d'Etats. La Résolution projetée vise donc à rappeler l'importance et l'intérêt écologique et socio-économique de ces milieux méconnus et à inciter les parties et décideurs à les intégrer à une politique de protection holistique de la nature.

#### **Cibles principales :**

Etats (et *in fine* collectivités territoriales) concernés par le karst

Concepteurs et opérateurs des politiques de protection de la nature

Gestionnaires d'espaces protégés à composante karstique

Usagers (entreprises et particuliers) des espaces et ressources karstiques

#### **Guidelines définies suite à la réunion du 14/02/2019 :**

Ne pas limiter le champ de la résolution aux seuls espaces protégés même si ceux-ci doivent y apparaître comme les locomotives du mouvement. Ne pas oublier que les pollutions viennent de la surface.

Se limiter en revanche aux cavités et milieux souterrains naturels, qualifiés de karstiques (mais concernant aussi les cavités pseudo-karstiques ?). Ne pas mentionner les cavités d'origine anthropiques (mines, carrières souterraines, et autres galeries artificielles...)

### **Informations, consultations et échanges préalables à la rédaction initiale :**

- 15-25/02/2019 : échanges entre la FFS (Claire Goudian, Josiane Lips, Judicaël Arnaud) et Louis Deharveng (biologiste DR CNRS et co-responsable du CISG (*Cave Invertebrate Specialist Group*) de l'UICN), transmis à Fabien Hobléa le 25/02 : position du CISG (Louis Deharveng) pour une conservation "intelligente" de la biodiversité souterraine, c'est à dire dirigée vers des sites et des espèces sur lesquels les menaces sont explicites.
- 24/02-05/03/2019 : échanges avec Jean-François Holthof (responsable de l'association Païolive) : tenir compte des rapports entre surface et souterrain pour protéger un site karstique. L'association Païolive est membre de l'UICN (son représentant, Bernard Cressens, préside le comité français de l'UICN). Païolive est à l'origine des initiatives milieux karstiques liées au Congrès UICN de Marseille en 2020 et participera donc au comité de pilotage et scientifique de ces initiatives. Jean-François Holthof sera mis dans la boucle pour la rédaction collective de la recommandation.
- Information par courriel du 05/03/2019 envoyé par Fabien Hobléa au membres du Bureau de l'UIS : Georges Veni (President UIS), Efrain Mercado, Fadi Nader, Jean-Pierre Bartholeyns (avec copie à Bernard Chirol (FFS/UIS), Christophe Vigne (IFREEMIS), Bernard Cressens (Païolive et UICN France), Christophe Gauchon (EDYTEM/FFS UIS 2021), Laurence Tanguille (FFS UIS 2021), Gaël Kaneko (FFS), Vincent Biot (FFS)), en réponse au « *call to action* » de l'UIS (UIS Bulletin 60-2, décembre 2018) pour relancer l'année internationale des grottes et du karst (*2021 IYCK*). Parmi d'autres informations (déclaration d'intention de création d'une commission dédiée au géopatrimoine karstique au sein de l'UIS à l'horizon du Congrès UIS de Lyon 2021 ; information sur la création d'IFREEMIS...), déclaration d'intention de rédaction et de soumission de la résolution UICN 2020 sur les milieux souterrains (bien perçue par l'UIS d'après les premiers retours).

*Projet de texte V3 13.03.19 (à l'issue de la réunion de la commission IFREEMIS de Rovaltain et prenant en compte les retours des collègues d'Edytem, version à diffuser d'abord en interne auprès des membres d'IFREEMIS pour retour de leur part si possible d'ici l'AG d'IFREEMIS du 5 avril).*

**WCC – 2020 – Res – XXX – FR**

**Prendre en compte les milieux souterrains (il serait plus cohérent de parler de milieux karstiques avec leurs deux composantes) karstiques dans les politiques de protection de la nature.**

- CONSIDERANT que les cavités naturelles karstiques font partie d'un géo-éco-socio-système complexe (néologisme intelligible en d'autres langues ?) mettant en relation par de multiples dynamiques spatio-temporelles (trop général ?) ses composantes de surface et souterraines ;
- RAPPELANT ET RECONNAISSANT la Résolution WCC-2016-Res-063-FR pour "éviter l'extinction de la biodiversité dans les karsts des reliefs calcaires" ;
- CONSIDERANT CEPENDANT que cette Résolution ne cible qu'une partie des composantes des géosystèmes karstiques ;
- CONSIDERANT que l'intérêt patrimonial des milieux karstiques et en particulier de leur composante souterraine, dépasse les seuls enjeux de biodiversité ;
- RECONNAISSANT la multiplicité des enjeux patrimoniaux relatifs à la biodiversité et à la géodiversité des milieux souterrains karstiques, non seulement en tant qu'habitats, mêlant terrestre et aquatique, d'espèces faunistiques ainsi que floristiques et fongiques particulières, mais aussi milieux conservateurs de précieuses archives des mémoires de la Terre et des premiers peuplements humains, et encore milieux dont les expressions paysagères au sein des cavernements sont spécifiquement typées et sans équivalent en surface ;

**(Valeur de mémoire)**

- RAPPELANT que les milieux souterrains karstiques, du fait de leur invisibilité et de leur difficulté d'accès, ne sont encore que partiellement connus et constituent un front pionnier pour la recherche et les découvertes scientifiques ;

**(Valeur d'avenir)**

- RECONNAISSANT que les cavités souterraines karstiques sont des milieux où les liens entre biodiversité et géodiversité s'expriment de manière spécifique et particulièrement affirmée ;

**(général ?)**

- CONSIDERANT que les milieux souterrains peuvent être détenteurs de ressources qui ont de tout temps été recherchées et exploitées par les humains : eau, matériaux minéraux et organiques, paysages esthétiques, propriétés micro-climatiques thérapeutiques, force motrice des circulations d'eau et d'air souterraines, etc. ;

**(Valeur d'usage)**

- CONSIDERANT la persistance et le développement des atteintes à l'intégrité et à la fonctionnalité des milieux souterrains karstiques, du fait de pressions anthropiques croissantes sur l'ensemble des composantes des géosystèmes karstiques, les atteintes en surface se répercutant souvent au milieu souterrain.

**(extraction, pollutions – assainissements non collectifs, déchets, tourisme non encadré)**

- CONSIDERANT les travaux de l'Union Internationale de Spéléologie en faveur de la protection des cavités et des milieux souterrains karstiques, publiés dans .... (à compléter par UIS, cf. JP Bartholeyns)

**Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Marseille, France, du 12 au 19 juin 2020 :**

1 – PRIE l'Etat de prendre en compte les enjeux spécifiques relatifs aux milieux ~~souterrains~~-karstiques dans la définition et la mise en œuvre des politiques et des mesures de protection de la nature.

2 - PRIE pour ce faire l'Etat, les membres d'organismes gouvernementaux et d'ONG, les universités et organismes de recherches, les entreprises et acteurs économiques (exploitants et gestionnaires des ressources minérales et des ressources en eau, **opérateurs du tourisme souterrain : à préciser et ne pas tout mettre sur le même plan**), les gestionnaires d'espaces naturels, de travailler de concert à l'identification, à la protection et à la valorisation de l'ensemble des patrimoines naturels et culturels relatifs aux milieux ~~souterrains~~ karstiques, en ce qui concerne notamment leur contribution à la biodiversité, à la géodiversité, à la diversité paysagère, et à la compréhension des relations diachroniques entre les sociétés humaines et la nature.

3 - ENCOURAGE l'exploration et l'étude respectueuses des milieux ~~souterrains~~ ainsi que la recherche sur la gestion durable des patrimoines et des ressources qu'ils contiennent, prenant en compte les interrelations entre milieux de surface et souterrains.

4 - RECOMMANDE la mise en œuvre de méthodes adaptées de préservation et de conservation des milieux ~~souterrains~~ karstiques, proportionnées aux enjeux préalablement identifiés à l'échelle des sites concernés, en s'appuyant sur les travaux et recommandations des groupes d'expertise scientifique relatifs au karst et aux patrimoines naturels souterrains des organismes et réseaux nationaux et internationaux oeuvrant à la connaissance et à la protection des espaces et milieux naturels, notamment : l'UICN (*Cave and Karst Protected Areas ; Cave Invertebrate Specialist Group*) ; l'UIS (*Karst and Cave Protection Commission*) ; le réseau des Géoparcs Mondiaux UNESCO (*working groups on karst areas* des réseaux régionaux (Europe et Asie-Pacifique)) ; l'IGU (*Karst Commission*) ; l'IUGS (*Heritage Stone Task Group ; Task Group on Geoheritage*) ; l'IAG (*Working Group on Geomorphosites ; Working Group on Landform Assessment for Geodiversity*) ; **à compléter ?**

5 - DEMANDE aux organismes gestionnaires d'espaces protégés et sites remarquables en milieu karstique (Parcs naturels, Réserves, Géoparcs, etc.) d'être exemplaires et mobilisateurs en matière de prise en compte des enjeux des milieux ~~souterrains~~ dans la conception et la réalisation de leurs chartes et plans de gestion.

6 - PRIE les associations et organismes représentatifs des usagers des milieux ~~souterrains~~ (spéléologues amateurs et professionnels, scientifiques...) et des exploitants des ressources patrimoniales karstiques (mines et carrières, services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, grottes aménagées pour le tourisme) de sensibiliser et éduquer leurs adhérents aux enjeux et respect des milieux cadres de leur activité, et d'apporter leur concours à la mise en œuvre des politiques institutionnelles de préservation et de conservation de ces milieux.

7 – DEMANDE aux Etats membres d'encourager et de soutenir les démarches multi-acteurs et les initiatives fédératrices pour une approche holistique de la gestion des milieux naturels ~~souterrains~~ dans leur contexte karstique.